



Dossier de demande de subvention

Appel à projets 2011

«Favoriser l'accès au dépistage rapide du VIH pour les populations migrantes sur le territoire de la COREVIH IDF NORD»

Dossier de candidature et de proposition de projet

Préambule

Cet appel à candidatures s'inscrit dans le cadre des missions des COREVIH définies dans le décret n° 2005-1421 du 15 novembre 2005, à savoir :

- favoriser la coordination entre les acteurs de la lutte contre le VIH/sida en mettant en lien des professionnels médicaux, médico-sociaux et les associations représentant les usagers,
- participer à l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité de la prise en charge des personnes, notamment en favorisant l'évaluation et l'harmonisation des pratiques.

Par le présent appel à candidatures, le COREVIH IDF NORD souhaite favoriser l'accès des populations migrantes au dépistage du VIH et étoffer l'offre existante de dépistage, en soutenant le développement de projets utilisant les Tests Rapides d'Orientation Diagnostique (TROD).

L'objectif secondaire de cet appel à candidatures est de stimuler la création de partenariats entre acteurs permettant la réalisation d'actions nouvelles répondant aux besoins de la population du COREVIH IDF NORD.

Public-cible

Les actions soumises à l'appel à candidatures doivent s'adresser aux populations migrantes de la COREVIH IDF NORD, sans omettre les populations originaires d'Afrique subsaharienne, les plus touchées par l'épidémie de VIH sur le territoire concerné.

Le territoire du COREVIH IDF Nord est le suivant :

- 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements de Paris,
- le territoire de santé 95-1 composé des communes suivantes : Andilly, Beauchamp, Bessancourt, Béthemont-la-Forêt, Bouffémont, Chauvry, Cormeilles-en-Parisis, Frépillon, La Frette-sur-Seine, Groslay, Deuil-la-Barre, Domont, Eaubonne, Enghien-les-Bains, Ermont, Franconville, Herblay, Margency, Moisselles, Montigny-lès-Cormeilles, Montlignon, Montmagny, Montmorency, Piscop, Le Plessis-Bouchard, Saint-Brice-sous-Forêt, Saint-Gratien, Saint-Leu-la-Forêt, Saint-Prix, Soisy-sous-Montmorency, Taverny,
- le territoire de santé 95-3 composé des communes suivantes : Ableiges, Aincourt, Ambleville, Amenucourt, Arronville, Arthies, Asnières-sur-Oise, Auvers-sur-Oise, Aavernes, Baillet-en-France, Banthelu, Beaumont-sur-Oise, Bellay-en-Vexin, Belloy-en-France, Bernes-sur-Oise, Berville, Boisemont, Boissy-l'Aillier, Bray-et-Lû, Bréançon, Brignancourt, Bruyères-sur-Oise, Buhuy, Butry-sur-Oise, Cergy, Champagne-sur-Oise, La Chapelle-en-Vexin, Charmont, Chars, Chaussy, Chérence, Cléry-en-Vexin, Commeny, Condécourt, Cormeilles-en-Vexin, Courcelles-sur-Viosne, Courdimanche, Ennery, Epiais-Rhus, Eragny, Frémainville, Frémécourt, Frouville, Gadancourt, Genainville, Génicourt, Gouzangrez, Grisy-les-Plâtres, Guiry-en-Vexin, Haravilliers, Haute-Isle, Heaulme, Hédouville, Hérouville, Hodent, L'Isle-Adam, Jagny-sous-Bois, Jouy-le-Moutier, Labbeville, Livilliers, Longuesse, Maffliers, Magny-en-Vexin, Marines, Maudétour-en-Vexin, Menouville, Menucourt, Mériel, Méry-sur-Oise, Montgeroult, Montreuil-sur-Epte, Montsault, Mours, Moussy, Nerville-la-Forêt, Nesle-la-Vallée, Neuilly-en-Vexin, Neuville-sur-Oise, Nointel, Noisy-sur-Oise, Nucourt, Omerville, Osny, Parmain, Perchay, Persan, Pierrelaye, Pontoise, Presles, Puisseux-Pontoise, La Roche-Guyon, Ronquerolles, Sagy, Saint-Clair-sur-Epte, Saint-Cyr-en-Arthies, Saint-Gervais, Saint-Martin-du-Tertre, Saint-Ouen-l'Aumône, Santeuil, Seraincourt, Seugy, Théméricourt, Theuville, Us, Vallangoujard, Valmondois, Vauréal, Vétheuil, Viarmes, Vienne-en-Arthies, Vigny, Villaines-sous-Bois, Villers-en-Arthies, Villiers-Adam, Wy-dit-Joli-Village,

COREVIH IDF NORD – HOPITAL BICHAT – CLAUDE BERNARD

«Favoriser l'accès au dépistage rapide du VIH pour les populations migrantes sur le territoire de la COREVIH IDF NORD»

- Clichy (92),
- Levallois-Perret (92),
- Neuilly-sur-Seine (92).

Financement

Cet appel à candidatures vise au financement d'expérience(s) nouvelle(s) et circonscrite(s) dans le temps (ex : un jour donné, une semaine donnée...). Le montant du financement est de 5000 euros.

Clauses d'exclusion :

- Ce financement n'est pas destiné à soutenir des actions préexistantes ou n'impliquant qu'un seul acteur, hors de tout partenariat.
- Ce financement ne peut être utilisé pour mener des actions pérennes et de long terme ; il vise à soutenir des actions ponctuelles et « expérimentales », dont le prolongement ne pourra être envisagé qu'avec le recours à d'autres sources de financement.

Méthode

Du point de vue des méthodes d'élaboration et de conduite du projet, l'appréciation tiendra compte notamment :

- de la mise en œuvre de(s) action(s) selon une dynamique partenariale, de réseau et de complémentarité entre associations et institutions publiques (ex : partenariat CDAG-associations, CCAS - maisons de quartiers, associations de lutte contre le VIH et associations de quartier, etc.)
- de la méthodologie d'intervention, qui doit privilégier la proximité et le fait de pouvoir aller au-devant des personnes
- de l'attention portée à l'accompagnement pré et post-test, ainsi qu'à l'accompagnement aux soins des personnes dépistées positives
- de l'existence et de la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation de l'action apportant des éléments concrets sur la pertinence de l'offre de dépistage proposée
- de l'expérience des porteurs du projet (engagement dans la lutte contre le VIH, dépistage et/ou implication auprès de la population cible)
- de l'inscription de l'action dans un projet d'ensemble à l'attention du public cible (projet pouvant prévoir une suite à l'action avec la mise en place d'une offre de dépistage pérenne, etc.).

L'arbitrage entre les différents projets déposés se fera conformément aux articles 4 et 5 du règlement d'instruction.

Les porteurs de projets sont invités à consulter les fiches actions du programme « migrants » (F A2) du plan national de lutte contre le VIH-Sida 2010-2013 et plus particulièrement l'action M7 : développer des propositions diversifiées de tests VIH et autres IST aux migrants.

Formulaire

Présentation du contexte de l'action

Présentation des promoteurs du projet

Promoteur principal

Nom de la structure :

Objet de la structure :

Adresse de la structure :

Adresse de correspondance, si différente :

Identification de la personne-contact :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Promoteur(s) associé(s) :

Nom de la structure :

Objet de la structure :

Adresse de la structure :

Adresse de correspondance, si différente :

Identification de la personne-contact :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Expérience des porteurs de projet en matière de dépistage du VIH (CDAG : ne pas remplir)

- Le ou les promoteurs ont-ils déjà réalisé des actions de dépistage du VIH : oui / non
- Lieu de l'action / des actions
- Moment et durée de l'action / des actions
- Description de l'action / des actions (ne pas dépasser 3 lignes SVP)

Publics cibles de l'action

Description :

Nombre de personnes susceptibles d'être concernées par l'action :

Description de l'action

Nombre de personnes de la structure impliquées dans la conduite de l'action :

Pour chaque personne, indiquer :

- La qualification :
- S'agit-il d'un salarié / bénévole ?
- Nombres d'heures travaillées dans le cadre de l'action :

Lieu(x) d'intervention :

Dates, heures et durées d'intervention :

Supports et matériels éventuellement requis pour la conduite de l'action :

TROD (nombre)

Autres

Description du déroulé de l'action :

Description générale (synthèse d'une demi-page maximum) :

Description détaillée des étapes du parcours des bénéficiaires de l'action. Exemple

Entretien pré-test (qui, quoi, où, comment ?...):

Réalisation du test :

Entretien post-test :

« Protocole » d'accompagnement vers les soins :

Etc.

Communication autour de l'action (éventuellement)

- Contenu de la communication :
- Média(s) utilisé pour la communication :
- Calendrier prévu pour la communication :

Partenariats (autres que ceux avec le(s) promoteur associé(s))

- Nature (matériel, personnel...) :
- Description brève :

Evaluation de l'action

Dans le cadre de cette action, nous demandons aux promoteurs de mettre en place une évaluation de l'action :

- Quantitative
 - o Nombre de personnes dépistées positives
 - Confirmées positives sur un second prélèvement
 - Nombre de personnes ayant entamé un suivi médical
 - « Perdues de vue » (= n'ayant pas donné suite au TROD, pas de second prélèvement connu, pas de suivi médical connu)

- Nombre de personnes dépistées négatives
 - Résultats indéterminés, etc.
 - Autres indicateurs d'évaluation quantitative
- Qualitative
- Description des personnes dépistées
 - Nombre de recours à un test de dépistage avant le présent test
 - Autres indicateurs mis en place par l'association pour caractériser la population dépistée (sexe, genre, nationalité ou pays de naissance, connaissance du statut sérologique, ayant un partenaire stable ou non, etc.)
 - Appréciation de l'action par les bénéficiaires (Ex: questionnaire de satisfaction du bénéficiaire de l'action)
 - Autres indicateurs d'évaluation qualitative de l'action.

Projetez-vous de renouveler l'action ? Oui / non

Budget prévisionnel de l'action

Le montant du soutien accordé dans le cadre de cet appel à projet est de 5000 euros maximum, qui peuvent couvrir des dépenses de toute nature en lien avec l'action proposée, hors salaires. A cette somme, il convient d'ajouter l'avantage d'un don en nature de 1000 tests Insti, accordé par le laboratoire Nephroteck.

Natures des dépenses	Estimations
Transports	
Locations de salle / bus, etc.	
Matériels	
Frais de bouche, etc	
Tests	
Petits matériels	
Honoraires (uniquement pour le personnel médical, interprète, ou autre « prestataire extérieur » à la structure)	
Autres...	